

fausse braye. La tour du château est carrée, bornée des trois autres côtés du logement et château de galerie, salles, chambres et autres appartements. A chaque coin du château est une tour carrée assez grande, couverte à la française, qui déborde et défend le château, le tout étant entouré d'une fausse braye et d'un fossé plein d'eau courante, revêtu de murailles à fond de cuve ; autour d'un fossé sont placés un jardin assez grand, un verger, un bois de charmes et une garenne clos et entourés de murailles. Dans l'enclos du château il y a une bonne cave voûtée, un puits d'excellente eau qui ne tarit point, grandes cuisines, salles basses, fournière voûté et plusieurs autres grands membres bas ; chapelle au deuxième étage, au bout d'une galerie, beaux et grands greniers bien percés au troisième étage, pouvant tenir au moins 3,000 bichets de bon blé. Les deux cours sont défendues par hautes murailles, six tours carrées régulièrement posées et d'égale structure, couvertes à la française, sans compter celle du portail qui fait la septième. On aborde au château par deux grandes allées de tilleuls et deux grandes portes, l'une au matin, l'autre au soir ; tout ledit lieu est entouré de quantité de bois taillis et de haute futaie de chênes, aussi beaux qu'il y en ait à 50 lieues à la ronde.

Le 23 décembre 1685, Hugues de Pomey, seigneur de Rochefort, Montchervet et les Sauvages, affirma à sieur Pierre de L'Espinasse, demeurant à Amplepuis, et à demoiselle Marguerite de Pomey, sa femme, la terre et seigneurie de Rochefort et les Sauvages, fief de Montchervet, consistant en les châteaux de Rochefort et Montchervet, droits de chasse et pêche, pour lui tant seulement, et neuf domaines, Rochefort, Montchervet, la Croze, le Cluzel, la Crozette, Guerre, le Feschet, Violey et l'Avergnet, le moulin de Goujard, les rentes nobles, gros cens, pensions, dîmes